



# Prévention du risque tabac

## Information et sensibilisation des salariés au risque tabac

### Action

*Organiser une réunion d'information ludique. Pour ce faire, le CMB met à votre disposition un médecin du travail tabacologue au sein de votre société.*

#### Public concerné

TPE, PME,  
grandes entreprises :  
salariés fumeurs  
volontaires de  
l'entreprise en priorité.  
Nombre maximum  
de participants : 14.

#### Programme :

- Qu'est ce que le tabac ?
- Mécanismes de la dépendance physique, des dépendances comportementales
- Aides au sevrage
- Auto-test
- Questions-réponses

**Toutes les actions en entreprise se font en coordination avec le médecin du travail de l'entreprise.**

#### Coût

Aucun coût  
supplémentaire,  
cette action  
est comprise dans  
la cotisation santé  
au travail.

#### Durée

Session d'une demi-  
journée. Plusieurs  
sessions possibles  
en fonction du besoin.

#### Comment solliciter cette action ?

##### Qui ?

- Employeur



##### Comment ?

- par le médecin du travail qui transmettra la demande
- par internet sur [www.cmb-sante.fr](http://www.cmb-sante.fr), rubrique Le CMB/Actions